

nent. Il a déjà protesté contre les lois iniques de la troisième République ; il continuera à le faire. D'ailleurs, dit-il, c'est le moyen de se faire respecter, et il cite à l'appui des faits qui lui sont personnels. Il a été le premier à l'attaque, et son courage bien connu lui attirait toujours le respect de tous, même de ses adversaires. Ceux-ci lui firent bien des menaces, mais ne les mirent jamais à exécution ; jamais aussi ils n'osèrent confisquer son traitement d'évêque.

Mgr Trégaro avait été pendant près de vingt ans aumônier de marine. Il connaissait les dangers de la mer ; il s'était familiarisé avec le bruit de la vague qui vient se briser sur les flancs du navire ; il connaissait le mugissement de la tempête. L'évêque avait gardé quelque chose de l'homme de mer. Il n'a jamais craint les flots débordés de la rage maçonnique ; il la vue sans s'émouvoir passer et venir battre impuissante la barque de l'Église.

Qui n'admira une telle fermeté ? L'Écriture sainte dit en parlant des missionnaires : "*Quam speciosi pedes evangelisantium in pace !* Qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui prêchent l'Évangile !" Ne pourrions-nous pas nous écrier avec non moins d'admiration : Qu'elles sont belles, qu'elles sont nobles les lèvres de ceux qui prononcent le *non possumus*, nous ne le pouvons pas ! Faut-il moins de courage pour résister à la persécution froidement calculée des gouvernants civilisés, que pour affronter la barbarie des nations idolâtres ? C'est de l'héroïsme chrétien ; mais il croît naturellement dans le champ de l'Église, à côté de la croix du Sauveur, et tant que des nations voudront secouer le joug de l'autorité, elles entendront s'élever contre leurs prétentions impies la parole divine. C'est elle qui retentit en ce moment dans toute l'étendue de notre patrie et qui la sauvera.

(A suivre)

LAURENTIDES.

Encore : ABBÉ ou REVEREND

La *Semaine religieuse* de Québec a publié, le 16 janvier, "quelques remarques" de M. le chanoine Carbonneau en réponse à mes "observations" du 19 décembre dernier. Il ne me serait pas difficile de remplir les quatre pages de L'OISEAU-MOUCHE, si je voulais relever toutes ce qui me paraît "relevable" dans le dernier article de M. le chanoine. Mais nos lecteurs n'y prendraient qu'un médiocre intérêt ; et il vaut mieux laisser de côté plusieurs points de légère importance.

Rappelons brièvement l'histoire de ce débat.

Le 19 septembre, la *Semaine religieuse* reproduisait le passage du *Dictionnaire* de M. R. Rinfret, où il était dit que le titre de *révérend* "est réservé aux pasteurs protestants et aux membres des différents ordres religieux", et que, lorsqu'il s'agit des prêtres séculiers, il faut dire *M. l'abbé X.*, et non le *Révérend M. X.*"

Alors, M. le chanoine Carbonneau cita Mgr Barbier de Montault, pour démontrer que "l'auteur du *Dictionnaire* faisait erreur."

Et moi, qui ne trouve point que M. Rinfret "a fait erreur" en dénonçant, dans son *Dictionnaire* de NOS FAUTES contre la Langue française, l'emploi qui se fait ici du mot *Révérend* dans un sens qui est réellement contraire à celui qu'il a en langue française, au témoignage de tous les dictionnaires et de l'usage universel de France, — j'ai voulu prouver que l'avis de Mgr Barbier de Montault ne vaut rien en la matière, puisqu'il s'appuie sur les prescriptions de Benoît XIII, qui concernent seulement l'étiquette ecclésiastique latine. Mais comme le prélat français réprouvait aussi au nom des convenances l'usage du titre d'abbé donné aux vicaires, aux curés, aux archiprêtres, aux vicaires généraux, etc., j'aurais dû ajouter que ce reproche de contravention aux convenances ne tient pas devant le fait que, en France, ce titre d'abbé se donne universellement à tous ces dignitaires, même aux vicaires généraux. Assurément, si la France n'est plus le pays de la politesse la plus exquise, je voudrais savoir quelle nation désormais tiendra la première place en fait de bon ton, de beau langage, et de toutes les convenances, ecclésiastiques ou autres.

"ORNIS ne rend pas du tout justice à Mgr Barbier de M. en ne citant qu'une partie du No 12 de cet auteur." Il est impossible d'avoir plus raison que ne l'a ici mon estimable adversaire. Aussi, il ne m'en coûte nullement de me frapper la poitrine d'une effroyable façon. Et sans tarder, pour ce qui est de ce bastion, je capitule devant l'ennemi et ne réclame même pas les honneurs de la guerre.

Voici ma confession publique. — Le No 12 du chapitre de Mgr Barbier renferme deux alinéas, savoir : 1o, le premier ; 2o, le second. J'ai cité celui-ci, sans parler de celui-là. Or, c'est le premier qui déterminait le vrai sens du second. Et j'ai donné un sens erroné à ce dernier, pour n'avoir pas tenu compte du premier. Puis j'en ai profité pour m'étonner du peu de logique de Mgr Barbier.

Il semble, de prime abord, y avoir tant de mauvaise foi dans le procédé dont je me suis servi, qu'il devient nécessaire d'expliquer comment j'ai pu me tromper à ce point.

Nous n'avons pas, à Chicoutimi, l'ouvrage de Mgr Barbier. Je tenais pourtant à le voir, avant de répondre au premier article de M. le chanoine Carbonneau. L'automne dernier, j'eus occasion dans un voyage de rencontrer ce livre, que j'ai eu entre les mains durant cinq ou six minutes. Ce fut alors que, contrôlant la citation qu'en avait faite M. le chanoine, j'aperçus ce second alinéa du No 12, et que, dans la précipitation forcée où je me trouvais, je le rattachai erronément non pas au premier, mais au No 11 précédent. Jugeant l'affaire avantageuse,

je crayonnai le passage sur un bout de papier ; et six semaines plus tard, le 19 décembre, j'en fis le bel usage que l'on sait.

Je fais donc à Mgr Barbier, en ce point seulement, la plus complète amende honorable que l'on ait jamais vue. Et je regrette vivement de ne pouvoir faire lire la présente rectification aux lecteurs des cinq ou six importants journaux de Québec, de Montréal et de Chicago, qui ont reproduit mon article du 19 décembre.

Voit-on assez, par cet exemple, comme la plume est une arme dangereuse, et combien incurables sont parfois les blessures qu'elle cause ! Si vous avez trompé vos lecteurs, volontairement ou non, vous ne pouvez plus réparer tout le mal qui en est résulté, quels que soient vos regrets et vos efforts. Il en est des mots tombés de la plume, comme des minutes passées : ça ne revient plus !

Effrayante responsabilité, que celle de l'écrivain !

Mais revenons à l'article du correspondant de la *Semaine religieuse*, et faisons un peu de dissection.

Au *dictionnaire* qui, etc., opposer un écrivain FRANÇAIS, un auteur ecclésiastique certes non méprisable. — Eh bien, à cet écrivain français, à cet auteur ecclésiastique, on peut opposer aussi tous les écrivains français et tous les auteurs ecclésiastiques de France, qui donnent le titre d'abbé aux prêtres séculiers.

L'innovation proposée, d'adopter ici, au Canada, l'appellation d'ABBÉ.... Ce n'est pas M. Rinfret qui propose cette innovation. Elle se fait toute seule, depuis vingt ans, si bien que, au moins dans la moitié des cas, on emploie aujourd'hui, au Canada, le titre d'abbé.

"Ce que dit ORNIS de l'autorité de l'usage en chaque pays pour déterminer les titres à donner aux ecclésiastiques, va plutôt à l'encontre de sa thèse (mais non puisque l'usage, en notre pays, est déjà à moitié vainqueur du titre de révérend) ; à moins qu'il ne prétende que le Canada est un même pays avec la France (au point de vue de la langue, *concedo*), ou bien que le titre de *révérend* n'y a pas été assez longtemps et assez généralement employé pour avoir acquis droit de cité" (hélas ! le droit de cité ne vaut rien contre l'usage ! L'usage est en train de détruire ici le mot de révérend, comme il a détruit aussi la qualification de *messire*, qui n'est plus guère employé maintenant que chez les honorables notaires !)

En quoi "le curé N." est-il plus irrespectueux que "l'abbé N.," même au Canada ? Je n'en sais rien ! Toujours est-il que, moi, je crois plus respectueux de dire "l'abbé Carbonneau" que "le curé Carbonneau." Est-ce pour rabaisser le "Roi du nord," qu'on l'appelait "le curé Labelle" ? Le curé Labelle, c'était glorieux, c'était déjà de l'histoire. De même, déjà l'on dit : *Monsabré*, comme on dira toujours ; mais il n'y a pas actuellement en France un autre Dominicain dont on pourrait, si on fut irrespectueusement, prononcer le nom sans le faire précéder du titre de Père ou Révérend Père.

"Notons d'abord que personne, à ma connaissance, ne demande la proscription du titre d'abbé, mais que ce sont les partisans de l'emploi de ce terme qui réclament l'exclusion de celui de *révérend*," etc. C'est